

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 12/10/2009

Date de la convocation:

06/10/2009

Date d'affichage:

06/10/2009

L' an 2009 et le 12 Octobre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:

Afférents au conseil
communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 61

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) : Mme HITTLER Marie-Antoinette, KIEFER Nicole, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BASTIAN Marc, BERTRAND Jean-Louis, FUCHS Thierry GANGLOFF Christian, KAUFFER Fabien, KENNEL Guy-Dominique, LAXENAIRE DISCH Christophe, METZGER Jean-Pierre, MEYER-KUHN Charles, PREVOT Dominique, SCHNEIDER Dominique, SUSS Charles, WALTER Gérard, WEISHAAR Jean,

Secrétaire de séance :

M. BRACONNIER Armand.

Réf : 085.2009

Vote : A la majorité

Pour : 55

Contre : 0

Abstentions : 4

Mention exécutoire : Non

085.2009 : Décision budgétaire modificative n° 1/2009 : budget annexe Zones d'activités (Eschbach) 2009.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération du conseil communautaire n°008/2009 du 16 février 2009 : budget annexe zones d'activités (Eschbach) 2009,

Vu l'avis du bureau du 21 octobre 2009,

Entendu l'exposé du président M. Haas,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 4 abstentions, décide :

- de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

En dépenses de fonctionnement :

- 2550 € au compte 605

+ 2550 € au compte ~~6288~~ 608

+ 2550 € au compte 66111

(correction : cf courrier sous
préfecture 16/12/09)

En recettes de fonctionnement :

+ 2550 € au compte 796

En dépenses d'investissement :

+ 1000 € au compte 1641

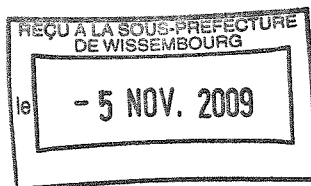
En recettes d'investissement :

+ 1000 € au compte 1641

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :



DURRENBACH, le 20/10/2009

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982

Le président
Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

Durrenbach, le 16 décembre 2009

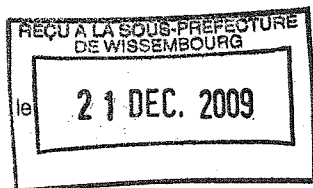
Monsieur le Président
De la COMMUNAUTE DE COMMUNES
SAUER-PECHELBRONN

à

Madame la Sous-Préfète
de l'arrondissement de Wissembourg
A l'attention de Mme LAVARDA

B.P. N° 30142

67163 WISSEMBOURG CEDEX



BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Objet de la transmission
- Délibération n° 85/2009 du conseil communautaire, séance du 12 octobre 2009	2	Transmis pour attribution. PS : Suite à notre entretien téléphonique nous vous confirmons qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la délibération n°085/2009 intitulée « Décision budgétaire modificative n° 1/2009 : budget annexe ZA – Eschbach 2009 ». Il y a lieu de remplacer le compte : 6288 par 608. Merci de nous informer des suites à donner le cas échéant.

En retour : bordereau pour attestation de correction à joindre à la délibération concernée.

Signature du Responsable de la transmission
Le Président,
Jean-Marie HAAS



COMMUNAUTE DE COMMUNES SAUER-PECHELBRONN
1 rue de l'Obermatt 67360 DURRENBACH

